

33E11

AKWATUK BAY

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O1 Ouvert sous conditions, O2 Ouvert, F1 Fermé, N1 Non autorisé, T1 En traitement

Substance extraite:
 A Argile, C Carbone, G Gravier, O Orpèbre, U Autre
 B Sable de silice, I Indéterminé, P Pierre concassée, X Calcite
 C Calcaire, T Terre grasse, R Résidu de miniers inertes
 D Pierre d'expansionnelle, M Moraine, S Sable
 E Métrac de silice, N Terre noire, T Toute

Contrainte à l'activité minière:
 Contrainte majeure
 - Terrain réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Terrain soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de l'exploration et l'exploitation minières pour le pétrole et le gaz naturel (voir permis)
 - Terrain où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
 - Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
 - Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
 - Entente Pitogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
 - Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleahsh, Nutsahkuan

Frontières:
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 10° 59' avec une variation annuelle déclinatoire de 2,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 17
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17

Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

